

Les Presses Universitaires Aix-Marseille

Le parcours du manuscrit

Les auteurs souhaitant publier leurs manuscrits doivent les envoyer sous forme numérique à l'adresse puam@univ-amu.fr ou sur la boîte mail de la coordinatrice éditoriale, antje.sainte-rose@univ-amu.fr, accompagné éventuellement d'une synthèse ou argumentaire, et, pour les thèses, du rapport de soutenance et d'un curriculum vitae. Dans un premier temps, la version papier n'est pas nécessaire. Après une première expertise par la directrice éditoriale des PUAM, Marie Lamoureux, le manuscrit est alors soumis au(x) directeur(s) de collection susceptible(s) d'accueillir l'ouvrage.

Selon la teneur du rapport, les manuscrits peuvent être refusés, acceptés en l'état ou acceptés sous réserve de complément – p.ex. une préface – ou de réécriture.

En cas d'acceptation, le manuscrit est repris par l'auteur pour le préparer selon les « Consignes aux auteurs ». Il est ensuite transmis aux PUAM pour la mise en page.

Le manuscrit remis doit être corrigé (se référer au *Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale*) et est considéré comme définitif tant sur le fond que sur la forme. Il n'est pas possible (ou seulement dans des cas très exceptionnels), de modifier le propos, la structure, le plan, des illustrations, etc. ultérieurement.

Les auteurs remettront également les fichiers sources des illustrations, au format jpg ou tiff, en haute définition. Ils s'assureront au préalable que les images sont libres de droits, ou dans le cas contraire, obtiendront les autorisations de reproduction correspondantes.

La mise en page et la conception de la couverture sont assurées par les PUAM, selon les caractéristiques de la collection choisie. Avant impression, les épreuves seront relues par l'auteur, ce qui permet de supprimer les dernières coquilles et de s'assurer qu'il n'y a pas de parties inversées, un paragraphe qui disparaît, ou autre erreur survenue lors de la mise en page.

Les conditions financières de la publication feront objet d'un devis et le cas échéant d'une convention, les termes de la collaboration entre l'auteur et les PUAM seront détaillés dans le contrat d'édition.

Les délais

- expertise des manuscrits : de deux à quatre mois en moyenne, parfois plus (dans le cas d'une seconde lecture p.ex.)
- mise en page : de un à deux mois, selon les difficultés et la longueur du texte
- relecture par l'auteur : deux semaines
- impression : deux semaines

Une fois le texte remis, il faut donc compter en moyenne quatre mois avant la sortie en livre.

La commercialisation du livre

Chaque livre est annoncé sur le site du Service commun des Presses Universitaires. Nous présentons les livres dans la lettre d'AMU (mensuelle) et/ou la Newsletter d'AMU (hebdomadaire) et faisons également la promotion auprès des libraires, revues spécialisées, lors de salons, prix littéraires etc. Tous les ouvrages sont référencés sur Amazon et Decitre.

Les livres peuvent être achetés dans des librairies, qui les commandent auprès de notre service commercial, ou en passant commande directement auprès de notre service commercial par mail à puam@univ-amu.fr ou marie-christine.tebar@univ-amu.fr, ou par téléphone au 04.13.55. 31.31. Il est possible également de venir les acheter dans nos locaux à la Maison de la Recherche, 29 av. Schuman, Aix-en-Provence.

Le numérique

Les articles parus dans des revues ou des ouvrages collectifs peuvent être déposés sans délai sur HAL-AMU par leurs auteurs. Pour les monographies, cela est possible au terme d'un délai de deux ans.

Les collections

Centre de Droit Economique

- Droit des Affaires – dirigée par Thierry Granier, Jean-Michel Marmayou, Vincent Perruchot-Triboulet
- Droit Maritime, Aérien et des Transports – dirigée par Cyril Bloch
- Droit du Sport – dirigée par Jean-Michel Marmayou
- Horizons juridiques africains – dirigée par Marie-Eve Pancrazi

[Recherches Administratives](#) – dirigée par Florian Linditch

[Droit, Pouvoirs et Sociétés](#) – dirigée par Alexis Bugada

[Droit Social](#) – dirigée par Alexis Bugada

[Ethique Economique](#) – dirigée par Gil Charbonnier, Jean-Yves Naudet

[Innovation et brevets](#) – dirigée par Jean-Pierre Gasnier

[Cosmopolitismes](#) – dirigée par Gil Charbonnier, Nicolas Madélenat di Florio, Shawn Simpson

[Droit et Religions](#) – dirigée par Blandine Chélini-Pont

[Droit\[s\] de l'environnement](#) – dirigée par Mathilde Hautereau-Boutonnet et Sandrine Maljean-Dubois

[Droit d'Outre-Mer](#) – dirigée par Laurent Tesoka

[Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles](#)

Sciences pénales et criminologie – dirigée par Sylvie Cimamonti

Centre Pierre Kayser/ Droit privé – dirigée par Emanuel Putman

[Association Française des Historiens des Idées Politiques \(AFHIP\)](#) – dirigée par Michel Ganzin

[Centre d'études et de recherche d'histoire des idées et des institutions politiques \(CERHIIP\)](#) – dirigée par Eric Gasparini

[Inter-Normes](#) – dirigée par Hervé Isar

[Droit à l'information et à la communication](#) – dirigée par Hervé Isar

[Recherches Europe-Asie](#) – dirigée par Banggui Jin

[Espace et développement durable \(PUP/PUAM\)](#) – dirigée par Yvette Lazzeri

[Droit de la Santé](#) – dirigée par Antoine Leca

[Théorie du Droit](#) – dirigée par Jean-Yves Cherot

[Histoire du Droit](#) – dirigée par Antoine Leca

[Etudes fiscales](#) – dirigée par Gilbert Orsoni

[Droit des Assurances](#) – dirigée par Marc Bruschi

[Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Océan Indien CERSOI](#) – dirigée par Jacques Colom